

MAITRE D'OUVRAGE :

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité.

Commission Interne de Passation des Marchés
(CIPM)

DEMANDE DE COTATION

N° 00000000000000000000000000000000/DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du 08 MAI 2025/2025

POUR LA CONFECTION ET LA FOURNITURE DE GADGETS DE COMMUNICATION À L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ (ARSEL)

FINANCEMENT : BUDGET DE L'ARSEL EXERCICE 2025

IMPUTATION : 2025 004 47 000471 612082

DOSSIER DE CONSULTATION (DC)

Février 2025

SOMMAIRE

Pièce n° 1 : AVIS DE CONSULTATION (en français et en anglais)

Pièce n° 2 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER (NON-APPLICABLE)

Pièce n° 3 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- 3.1 Le dossier de consultation*
- 3.2 Préparation des offres*
- 3.3 Dépôt des offres*
- 3.4 Ouverture des plis et évaluation des offres*
- 3.5 Attribution de la Lettre-Commande*

Pièce n° 4 : MODELES D'ANNEXES

- 4.1 Lettre de soumission*
- 4.2 Description technique des fournitures*
- 4.3 Cadre du bordereau des prix unitaires et des prix forfaitaires*
- 4.4 Cadre du devis estimatif, descriptif et quantitatif*
- 4.5 Tableau de comparaison des offres*
- 4.6 Liste des Etablissements bancaires et Organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics*

Pièce n° 5 : PROJET DE LETTRE COMMANDÉ

- Chapitre I : Généralités*
- Chapitre II : Exécution de la Lettre-Commande*
- Chapitre III : Dispositions financières*
- Chapitre IV : Dispositions diverses*

Pièce n° 6 : LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

AVIS DE CONSULTATION
N° D02/DC/ARSEL/DG/SIGAM/CIPM/2025 du _____ / _____ /2025
**Pour la confection et la fourniture des gadgets de communication à l'Agence de
Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2025**
Financement : Budget de l'ARSEL Exercice : 2025
Maître d'Ouvrage : Le Directeur Général de l'ARSEL

1. Objet de la consultation

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice **2025**, le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de l'ARSEL, une consultation pour solliciter la confection et la fourniture des gadgets de communication.

2. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières et spécialisées dans la communication par l'objet, l'imprimerie, l'édition, la production numérique ou tout autre domaine connexe.

3. Financement

Les prestations, objet de la présente Consultation, seront financées par le budget de l'ARSEL, de l'exercice **2025**, sur la ligne d'imputation 2025 004 47 000471 612082

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération, à l'issue des études préalables est de **13 000 000 XAF** (Treize millions de franc CFA) Toutes Taxes Comprises (TTC).

5. Mode de soumission

Le mode de soumission est exclusivement en ligne

6. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service en charge des Marchés, à la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 011 ; email ledoua@arsel-cm.org dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses suivantes <http://www.marchepublique.cm> et <http://www.publiccontrat.cm>. Aussi dans le site de l'ARMP www.armp.cm

7. Acquisition du dossier

Le dossier complet peut être obtenu dès publication du présent avis **auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté le supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11**, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de vingt-cinq (25 000) FCFA dans l'un des comptes suivants ouverts au CAS-ARMP dans les livres de la BICEC sous les numéros 33598860001/44 à Yaoundé et 33598860001/39 à Douala - Bonanjo, ou dans les agences de tous les chefs-lieux de Région et celles des villes de Limbé et Dschang, ceci au titre des frais de dossier.

La copie de la quittance devra identifier le payeur comme représentant la compagnie désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

**PIECE N° 1 :
AVIS DE CONSULTATION**

8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais sera transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 12 JUIN 2025 à 13 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sous clé USB ou CD/DVD devra être transmise avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » auprès des services en charge des Marchés, de la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, BP: 6064 Yaoundé, Téléphone: (+237) 222 211 011 ; email ledoua@arsel-cm.org, accompagnée de l'original de l'offre administrative du soumissionnaire le tout sous plis fermés avec la mention :

Demande de cotation

N°000/AC/ARSEL/DG/SIGAM/CIPM/2025 du 12 JUIN 2025
Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de
Régulation du Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Taille et format des fichiers :

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5MO pour l'offre administrative ;
- 15MO pour l'offre technique ;
- 5MO pour l'offre financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images

Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission timbrée, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 4 de la DC, d'un montant de trois cent mille francs (300 000) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres; accompagné d'un Recepissé CDEC

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un temps le 12 JUIN 2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL dans la salle de délibération de la CIPM/ARSEL à la Direction Générale de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté supermarché DOVV, BP 6064 Yaoundé. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment autorisés peuvent participer à ces séances.

11. Conformité du dossier Administratif

Tout dossier Administratif non conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation, sera déclaré irrecevable.

12. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le maître d'ouvrage pour la prestation est fixé à quarante-cinq (45) jours.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Siège de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 011 ; email ledoua@arsel-cm.org et ophob@arsel-cm.org, auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL.

Pour tout acte de corruption bien vouloir contacter la CONAC au numéro vert 1517 (appel gratuit) ou par WhatsApp au +237 658 262 682.

Yaoundé, le _____

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP (pour JDM) ;
- DG/ARSEL
- CIPM/ARSEL (pour information);
- DAAFRH/ARSEL ;
- Affichage (pour information) ;



CONSULTATION NOTICE
N° ____ /CN/ESRA/GM/SIGAM/TB/2025 of **18 MAY 2025** For the supply of
communications gadgets to the Electricity Sector Regulatory Agency (ESRA) for the
year 2025

Funding: ESRA Budget

Budgetary year: 2025

Contracting Authority: General Manager of ESRA

1. Purpose of the consultation

Within the framework of the execution of ARSEL's budget for the year 2025, the Director General of ARSEL, Contracting Authority, launches on behalf of ARSEL, a Request for Quotations, for the supply of communications gadgets.

2. Participation and origin

Participation to this Request for Quotations is opened to companies of Cameroonian legal status, specialized in communications by object, printing, publishing, digital production or other related fields.

3. Financing

The services which are the subject of this consultation, will be financed by 2025 budget of ARSEL, budgetary head 2025 004 47 000471 612082

4. Cost Forecast

The forecasted cost after preliminary studies is fifteen million (13.000.000) F CFA.

5. Method of submission

The submission mode is on line only

6. Consultation of the Quotation request file

The Request for Quotations' documents may be consulted during working hours at the Department in charge of public procurement of the Head Office of ARSEL, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), Bastos ,P.O. Box 6064 Yaoundé, Telephone: (+237) 222 211 011; email ledoua@arsel-cm.org.

7. Acquisition of Quotation File

The complete Request for Quotation's document can be obtained after the publication of this Consultation Notice, at the Department in charge of public procurement of the Head Office of ARSEL, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), Bastos, P.O. Box 6064 Yaoundé, Telephone: (+237) 222 211 011, email ledoua@arsel-cm.org upon presentation of a receipt of payment of a non-refundable amount of **twenty five thousand (25 000) CFA francs** in one of the following accounts opened in the name of the ARMP at BICEC under number **33598860001/44** in Yaoundé and **33598860001/39** in DOUALA – BONANJO. A copy of the receipt shall be submitted at the venue of withdrawal of the tender document.

8. Submission of bids

Each offer written in French or in English must be submitted by the bidder on the COLEPS platform no later than 1p.m on the **18 MAY 2025** at 1 pm local time. A back-up copy on the tender in PDF format, saved on a USB key or CD/DVD, must be submitted clearly labelled "back-up copy", along with the original of the bidder's administrative tender, in the Services in charge of public procurement of ARSEL, located at BASTOS neighbourhood, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), next to DOVV supermarket, P.O. Box 6064 Yaoundé,

Telephone: (+237) 222 211 011; email ledoua@arsel-cm.org, all in a sealed envelope marked below within the time limit set.

Request for Quotations

N°002/RQ/ESRA/GM/SIGAMP /TB/2025 of 12/JUN/2025

For the supply of communications gadgets to the Electricity Sector Regulatory Agency (ERSA) for the year 2025

"To be opened only during the opening session"

File size and format:

The maximum file sizes for documents submitted on the platform as part of the bidder's tender shall be as follows:

- 5MB for the administrative tender;
- 15MB for the technical tender;
- 5MB for the financial tender.

The following formats shall be accepted:

- PDF for text documents;
- JPEG for images.

The bidder must use compression software to reduce the size of files to be submitted.

9. Provisional bond

Each Bidder must, on pain of dismissal, attach to its administrative documents a bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the SOW in an amount equal to **Three Hundred thousand (300 000 CFA F)**.

10. Opening of bids

The bids shall be opened in a single stage.

The opening of the administrative documents and the technical and financial offers will take place on 12/JUN/2025 as from 2.00 pm local time, by the Internal Tenders Board of the Electricity Sector Regulatory Agency (ESRA) in Yaoundé, in the presence of bidders or their duly accredited representatives holding proof of their mandate.

Only bidders or their duly accredited representatives with a sound knowledge of the file shall attend that opening session.

11. Conformity of the Administrative file

All Administrative file no in conformity with the prescriptions of the present Demand of Quotation will be declared inadmissible.

12. Period of execution

The execution period provided by the contracting authority for the supply is forty five (45) days.

13. Complementary information

Further information may be obtained during business hours at the Department in charge of public procurement at the Head Office of ARSEL, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), Bastos ,P.O. Box 6064 Yaoundé,

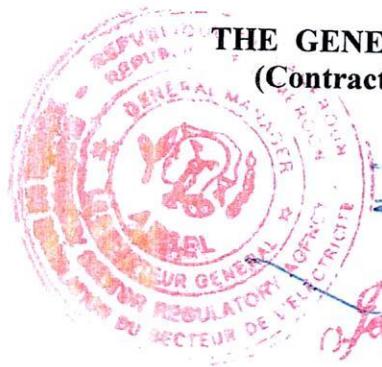
Telephone: (+237) 222 211 011; email ledoua@arsel-cm.org and ophob@arsel-cm.org

For any act of corruption, please contact CONAC at the toll-free number 1517 (free call) or by WhatsApp at +237 658 262 682.

Yaoundé, 08 MAI 2025

Copies:

- MINMAP;
- ARMP;
- President CPM / ARSEL (for information);
- Notice Board (for information).



**THE GENERAL MANAGER
(Contracting Authority)**

of Jean Pascal Nkous

PIECE N° 2 :
LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER
(Non-Applicable)

PIECE N°3 :
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Sommaire :

3.1 Le Dossier de Consultation

ARTICLE 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

3.2 Préparation des offres

ARTICLE 2 - Langue de l'offre

ARTICLE 3 - Documents constitutifs de l'offre

ARTICLE 4 - Offre

ARTICLE 5 - Monnaie de l'offre

ARTICLE 6 - Délai de validité des offres

3.3 Dépôt des offres

ARTICLE 7 - Cachetage et marquage des offres

ARTICLE 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

3.4 Ouverture des offres

ARTICLE 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

ARTICLE 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

3.5 Attribution de la Lettre Commande

ARTICLE 11 - Attribution de la Lettre - Commande

ARTICLE 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande

ARTICLE 13 – Signature de la Lettre –Commande

ARTICLE 14 - Timbres et Enregistrement (CCAG ARTICLE 37)

ARTICLE 15 - Corruption et manœuvres frauduleuses

3.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1^{er} - Contenu du Dossier de Consultation

1.1 Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre -Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions d'exécution ces Lettre-Commandes.

1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- a) L'Avis de Consultation ;
- b) Les spécifications techniques ;
- c) Le Bordereau descriptif et quantitatif ;
- d) Le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
- e) Le modèle de soumission ;
- f) Le projet de Lettre-Commande ;
- g) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.3 Le prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

3.2 - PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le fournisseur en trois volumes comprendra les documents suivants dûment remplis

a) Une première enveloppe cachetée dite Enveloppe A, pièces administratives comprenant les pièces en cours de validité ci-après :

- Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée, faisant apparaître les noms, prénoms, qualité et les pouvoirs qui sont délégués au signataire de l'offre, ainsi que la raison sociale et l'adresse du siège de l'Entreprise,
- Une caution de soumission timbrée accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des dépôts et des Consignations (CDEC) ;
- Une attestation de conformité fiscale timbrée en cours de validité ;
- Une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou son représentant, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse, datant de moins de trois (3) mois ;
- Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;
- Une quittance représentant les frais d'achat du Dossier de Consultation ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation d'immatriculation timbrée ;
- Un projet de Lettre -Commande paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page.

b) Une deuxième enveloppe cachetée dite Enveloppe B, marquée comme telle, portant la mention « description technique des prestations » Comportant :

- La description technique des prestations du Maître d’Ouvrage ;
 - La description technique complémentaire des prestations du Prestataire
 - Les prospectus ou des brochures descriptives des ARTICLES lesquels montrent des images des fournitures à livrer.
 - Le planning et délai de livraison.
- c) Une troisième enveloppe cachetée dite Enveloppe C marquée comme telle, portant la mention offre des prix. Comprenant :
- La lettre de soumission, datée signée et timbrée ;
 - Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli daté et signé ;
 - Le Devis Estimatif, Descriptif et Quantitatif dûment rempli daté et signé ;

Toute offre non conforme en tous points aux prescriptions du Dossier de Consultation ne sera pas prise en considération et sera éliminée.

ARTICLE 4 - Offre

4.1 Le cocontractant précisera dans la soumission le lieu d'exécution des prestations ainsi que la nature des prix.

- a. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris, et
- b. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA).

4.2 Le fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les spécifications techniques des articles dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, en chiffre et en lettre pour chaque tâche qu'il se propose de réaliser en exécution de la Lettre-Commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de Lettre - Commande.

ARTICLE 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

3.3 - DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 - Cachetage et marquage des offres

Le soumissionnaire placera un (01) original et cinq (05) copies de son offre dans une enveloppe cachetée :

- a. Adressée au Maître d’Ouvrage à l’adresse indiquée dans l’Avis de Consultation et
- b. portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu’indiqués dans l’Avis de Consultation.

ARTICLE 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues le ____ / ____ /2025 à 13h 00 au Service des Marchés de l’ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), BP 6064 Yaoundé, Téléphone : (+237) 222 211 011, et au plus tard à l’heure et à la date indiquées dans l’Avis de Consultation.

3.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

9.2 Le recours doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission Interne des Marchés, au MINMAP et à l'ARMP.

ARTICLE 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

3.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

ARTICLE 11 - Attribution de la Lettre - Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés de l'ARSEL proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante,

ARTICLE 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre - Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre - Commande dans le Journal des Marchés (JDM), par voie de presse et par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande

ARTICLE 13 – Signature de la Lettre - Commande

Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de (05) jours ouvrables pour la signature de la Lettre Commande à compter de la date de souscription par l'attributaire du marché qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur, et il est notifié cinq (05) jours ouvrables qui suivent la date de signature.

ARTICLE 14 - Timbres et Enregistrement (CCAG ARTICLE 37)

Sous huitaine, (07) sept exemplaires originaux de la Lettre - Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

Apres enregistrement, les Lettre - commandes (05 exemplaires originaux enregistrés) devront être retournés au Maître d’Ouvrage (Service des Marchés) pour ventilation.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires pour enregistrement, la Lettre - Commande pourra être résilié de plein droit

ARTICLE 15 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre - Commande,
- (b) Et est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits

**PIECE N°4:
MODELES D'ANNEXES**

4.1 - LETTRE DE SOUMISSION

CONSULTATION N°-----/DC/ARSEL/DG/SIGAM/CIPM/2025 du ----- 2025
Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de Régulation du
Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025

Date : _____

A Monsieur le Directeur Général de l'Agence de
Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) –
Yaoundé.

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement
réception, nous, (nom du candidat) soussignés, offrons d'exécuter et de livrer
les prestations :

Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de :

-F CFA (en *chiffres et lettres*). Hors Taxes sur la valeur ajoutée ;
-FCFA (en *chiffres et chiffres*). Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions
précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre- vingt-dix (90)
jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de
consultation ;

L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette
période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la
présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une
Lettre-Commande, constituera une Lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Veiller agréer monsieur le Directeur General, l'expression de notre parfaite considération. /.

Le.....

Signature

Nom et qualité du signataire pour le
compte du Candidat

4.2 - DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné :

Nationalité :

Domicile :

Fonction : -----

Entreprise : B.P. : ; Tél/FAX. :

.....

En vertu des pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation N°-----/DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du ----- **2025 Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025**

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Consultation.

Le

.....

.....

Signature

.....

Nom et qualité du
signataire pour le compte
du Candidat

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

CONSULTATION N°-----/DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du/.../ 2025
 Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de Régulation du
 Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025

Date limite de remise des offres/..../2025

4.3 – DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

Les prestations consistent essentiellement à la confection et la fourniture de gadgets de communication ci-après :

Nº	Description des fournitures	Quantité (nombre d'unités)	Unité	Site (projet) ou Destination comme indiqué dans RPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire
1	Confection et impression de calendriers chevalets à spires	400	U	Siège de l'ARSEL, sis à BASTOS, B.P. 6064 Yaoundé rue Joseph Mballa Eloumden (1777), Tél. : 222 21 10 11, fax : 222 21 10 14	01 mois	1,5 mois	
2	Confection et impression de cartes de vœux	300	U		01 mois	1,5 mois	
3	Confection et impression des enveloppes personnalisées	300	U		01 mois	1,5 mois	
4	Confection et impression de bloc-notes	500	U		01 mois	1,5 mois	
5	Marquage et fourniture de Parapluies hommes et Femmes	250	U		01 mois	1,5 mois	
6	Marquage et fourniture de Stylos	700	U		01 mois	1,5 mois	
7	Marquage et fourniture des Agendas classiques	200	U		01 mois	1,5 mois	
8	Marquage et fourniture des Agendas VIP	75	U		01 mois	1,5 mois	
9	Marquage et fourniture de écharpes	250	U		01 mois	1,5 mois	

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1 Pour les Calendriers chevalets

- Calendriers chevalets à spires : 13 feuillets
- Format : 22 x18 cm (forme paysage)
- Socle rigide de 2 mm habillé soit par toile ou imprimable
- Papier feuillets : couché brillant 170 grs
- Impression recto / verso en quadrichromie

2 Pour les Cartes de vœux

- Format : 14,9 X14,9 cm fermé et 29,7 x14,9 ouvert
- Papier : couché mat 250 grs
- Impression : quadrichromie recto/ verso/ verso en relief
- Finition : pelliculage recto seul

3 Pour les enveloppes personnalisées

- Format : 15 x15 cm
- Papier : couché mat 250 grs
- Impression : quadrichromie recto / verso
- Finition : pelliculage recto seul

4 Pour les Blocs notes

- Format : A5
- Papier couverture : couché brillant 250grs en quadrichromie recto seul
- Papier intérieur : offset 80 grs quadrillé en monochromie
- Page de garde en quadrichromie sur couché brillant
- Nombre de feuillets : 100
- Finition : spiralage

5 Pour les Parapluies

- Parapluies de poche pour femmes et parapluies avec manches pour hommes

6 Pour les Stylos à bille

- Stylos standard personnalisés au logo de l'ARSEL
Couleur : bleu/ blanc/ gris ou bleu blanc.

7 Pour les Agendas classiques

- Format : carré 20 x20 cm
 - **Texture extérieure**
- Couverture : vivella, charme, prestige, etc... (au Choix du client) contrecollée sur carton mousse recto-plat verso
- Marquage : millésime : thermo sensible, or ; argent
- Logo : thermo sensible /virant ; dôme
- Type de reliure : emboitage -dos carré cousu avec tranchefile
 - **Texture intérieure**
- Semainier de 52 semaines (langue Français, Anglais, Portugais, Allemand, Espagnol, Arabe) sur une page gauche et les notes sur l'autre (droite),
- Signet personnalisé,
- Atlas standard Afrique et semainier personnalisé imprimé sur papier offset mauve-jaune 10%
- Pages en quadrichromie avec contour en or et perforations sur le coin bas ;
- Calendrier avec jours fériés, fêtes légales en Afrique; renseignements internationaux (pays, sigle, capitales, superficies, langues, monnaies et décalage horaire, indice téléphonique),
- Nombre de pages personnalisées sur la publicité de la société.

- Options : coins, bordures dorées ou argentées, signet ruban et plaques nominatives (facultatif)

8 Pour les Agendas VIP

- Coffret Agenda VIP ;
- format 27x19 cm avec feuilles internes menottées ;
- couverture simili cuir ;
- couture extérieure ;
- fermoir avec code argent ;
- personnalisation marquage à chaud ou gravure ou UV couleur logo ARSEL ;
- Corps de l'agenda 128 pages personnalisée logo ARSEL sur papier ivoire. ;
- 8 pages d'informations sur ARSEL sur papier couché 170g ;
- Plaques nominative dorée

9 Pour les écharpes

- Echarpes standards personnalisés au logo de l'ARSEL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
CONSULTATION N°-----/DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du ----- 2025
Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025.

Date limite de remise des offres

4.4 – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Libellé ou Désignation Prix unitaires en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix Unitaires en chiffres HTVA
1	Confection et impression de calendriers chevalets à spires (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
2	Confection et impression de cartes de vœux (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
3	Confection et impression des enveloppes personnalisées (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
4	Confection et impression de bloc-notes (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
5	Marquage et fourniture de Parapluies hommes et Femmes (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
6	Marquage et fourniture de Stylos (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
7	Marquage et fourniture des Agendas classiques (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	
8	Marquage et fourniture des Agendas VIP (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA		
9	Marquage et fourniture de écharpes (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à francs CFA hors TVA	U	

Noms du Soumissionnaire

Signature

Date

NB :

- Les prix des fournitures sont fermes et non révisables ;
- Les prix unitaires doivent être précisés en chiffres et en lettres (**le prix en lettre faisant foi**).

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

CONSULTATION N°-----/DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du ----- 2025

**Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025**

Date limite de remise des offres

4.5 – CADRE DU DETAIL ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
1	Confection et impression de calendriers chevalets à spires (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	400		
2	Confection et impression de cartes de vœux (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	300		
3	Confection et impression des enveloppes personnalisées (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	300		
4	Confection et impression de bloc-notes (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	500		
5	Marquage et fourniture de Parapluies hommes et Femmes (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	250		
6	Marquage et fourniture de Stylos (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	700		
7	Marquage et fourniture des Agendas classiques (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	200		
8	Marquage et fourniture des Agendas VIP (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	75		
9	Marquage et fourniture des écharpes (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	250		
Total HTVA					
TVA (19.25%)					
AIR (2,2%) ou (5,5%)					
Total TTC					
Net à mandater					

Noms du Soumissionnaire

Signature

Date

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
CONSULTATION N°-----/DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du ----- 2025
Pour la confection et fourniture de gadgets de communication à l'Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité au titre de l'exercice 2025

Date limite de remise des offres

4.6 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N ^o	Nom des soumissionnaires	Appréciation Conformité de la Cotation					Observations
		Au plan administratif	Au plan technique	Au plan financier	Montant Total de la DC à l'ouverture	Montant Total TTC de la DC corrigée	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature

**PIECE N°5:
PROJET DE LETTRE COMMANDE**

LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025

Passée après Demande de Cotation N° _____ /DC/ARSELSIGAMP/CIPM/25 du _____ 2025
Pour la confection et la fourniture des gadgets de communication à l'Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

TITULAIRE DU MARCHE : [Indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P. : _____ à _____, Tél _____ Fax :

RC : _____ N° Contr : _____ Compte bancaire :

OBJET : Confection et fourniture des gadgets de communication à l'Agence de Régulation
du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

LIEU DE LIVRAISON : Siège de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, Yaoundé

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE EN FCFA :

Montant HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
Montant TTC	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : _____

FINANCEMENT : Budget de l'ARSEL

EXERCICE : 2025

IMPUTATION : 2025 004 47 000471 612082

Souscrit le _____

Signé le _____

Notifié le _____

Enregistré le _____

ENTRE

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) BP 6064 Yaoundé, représentée par son Directeur Général, ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

D'une part

Et :

L'Entreprise.....BP à

.....

Tél. dont le siège social est situé à

Représentée par son Directeur Général, M.....

Ci-après désignée le « Fournisseur »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I	<i>GENERALITES</i>
ARTICLE 1	Objet de la Lettre-Commande
ARTICLE 2	Procédure de passation de la Lettre-Commande
ARTICLE 3	Pièces constitutives de la Lettre-Commande
ARTICLE 4	Textes généraux applicables
ARTICLE 5	Attributions du Chef de Service et de l'Ingénieur
ARTICLE 6	Délai et lieu de livraison
ARTICLE 7	Domicile du cocontractant
CHAPITRE II	<i>EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE</i>
ARTICLE 8	Rôles et responsabilités du cocontractant
ARTICLE 9	Consistance des prestations
ARTICLE 10	Description des fournitures
ARTICLE 11	Informations et documents à fournir
ARTICLE 12	Réception des prestations
ARTICLE 13	Garantie
ARTICLE 14	Assurances et Transport
ARTICLE 15	Services connexes
CHAPITRE III	<i>DISPOSITIONS FINANCIERES</i>
ARTICLE 16	Généralités - prix
ARTICLE 17	Montant de la Lettre - Commande
ARTICLE 18	Modalités de paiement
ARTICLE 19	Domiciliation bancaire
ARTICLE 20	Pénalités de retard
ARTICLE 21	Nantissement
ARTICLE 22	Régime fiscal
ARTICLE 23	Timbre et enregistrement
CHAPITRE IV	<i>DISPOSITIONS DIVERSES</i>
ARTICLE 24	Edition et diffusion de la Lettre-Commande
ARTICLE 25	Litiges
ARTICLE 26	Résiliation de la Lettre-Commande
ARTICLE 27	Validité de la Lettre-Commande

Chapitre I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet la confection et la fourniture de gadgets de communication à l'ARSEL, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

La description des prestations à exécuter est indiquée à l'ARTICLE 10 ci-après.

ARTICLE 2 : Procédure de passation

La présente Lettre-Commande est passé suivant la procédure de la Demande de Cotation N°.../DC/ARSEL/DG/SIGAMP/CIPM/2025 du 2025, pour la confection et fourniture de de gadgets de communication à l'ARSEL à l'Agence de Régulation du secteur de l'Electricité (ARSEL).

ARTICLE 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
3. Le détail ou le devis quantitatif et estimatif (DQE) ;
4. Le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 : Textes généraux applicables

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. Le Traité OHADA ;
2. Loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics;
3. La Loi n°2018/011 du 11 Août 2018 portant Code de Transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
4. La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;
5. la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
6. Le Décret n°2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de construction des études d'impact environnemental ;
7. Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
9. Le Décret N° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
10. L'Arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres ;
11. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13/2/2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés publics ;
12. La Circulaire n° 000033/CAB/PM du 18 mai 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
13. La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;

14. La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
15. La Circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
16. Les normes techniques en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 5 : Attributions du Chef de Service et de l'Ingénieur

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'Ouvrage sont dévolues au **Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL)** ;
- Les attributions de Chef de Service sont dévolues au Chef de Service des Affaires Générales et des Marchés de l'ARSEL;
- Les attributions d'Ingénieur sont dévolues au Sous-directeur de la Communication et du Bilinguisme de l'ARSEL ci-après désigné l'Ingénieur.

ARTICLE 6 - Délai et Lieu d'exécution

Le délai de livraison des prestations est fixé à soixante (60) jours à compter de la date de notification de la présente Lettre - Commande. Les soumissionnaires ont la latitude de proposer un délai inférieur au maximum susmentionné.

ARTICLE 7 - Domicile du fournisseur

Le fournisseur fait élection de domicile

à :

BP :

TEL. :.....

FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8- Rôle et responsabilité du cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la confection et la fourniture des gadgets de communication, telles que décrites dans l'ARTICLE 10 sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre - commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du fournisseur comprennent :

- confection et impression de 400 calendriers chevalets ;
- confection et impression de 300 cartes de vœux ;
- confection et impression de 300 enveloppes personnalisées ;
- confection et impression de 500 bloc-notes ;
- Marquage et fourniture de 150 Parapluies hommes et 100 parapluies femmes ;
- Marquage et fourniture de 700 Stylos ;

- Marquage et fourniture de 200 Agendas classiques ;
- Marquage et fourniture de 75 Agendas VIP
- Marquage et fourniture de 250 écharpes ;

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent la fourniture et l'impression des documents et les ARTICLES ci-après:

1 Pour les Calendriers chevalets

- Calendriers chevalets à spires : 13 feuillets
- Format : 22 x18 cm (forme paysage)
- Socle rigide de 2 mm habillé soit par toile ou imprimable
- Papier feuillets : couché brillant 170 grs
- Impression recto / verso en quadrichromie

2 Pour les Cartes de vœux

- Format : 14,9 X14, 9 cm fermé et 29,7 x14,9 ouvert
- Papier : couché mat 250 grs
- Impression : quadrichromie recto/ verso/ verso en relief
- Finition : pelliculage recto seul

3 Pour les enveloppes personnalisées

- Format : 15 x15 cm
- Papier : couché mat 250 grs
- Impression : quadrichromie recto / verso
- Finition : pelliculage recto seul

4 Pour les Blocs notes

- Format : A5
- Papier couverture : couché brillant 250grs en quadrichromie recto seul
- Papier intérieur : offset 80 grs quadrillé en monochromie
- Page de garde en quadrichromie sur couché brillant
- Nombre de feuillets : 100
- Finition : spiralage

5 Pour les Parapluies

- Parapluies de poche pour femmes et parapluies avec manches pour hommes

6 Pour les Stylos à bille

- Stylos standard personnalisés au logo de l'ARSEL
Couleur : bleu/ blanc/ gris ou bleu blanc.

7 Pour les Agendas classiques

- Format : carré 20 x20 cm
 - **Texture extérieure**
- Couverture : vivella, charme, prestige, etc... (au Choix du client) contrecollée sur carton mousse recto-plat verso
- Marquage : millésime : thermo sensible, or ; argent
- Logo : thermo sensible /virant ; dôme

- Type de reliure : emboitage -dos carré cousu avec tranchefile
 - **Texture intérieure**
- Semainier de 52 semaines (langue Français, Anglais, Portugais, Allemand, Espagnol, Arabe) sur une page gauche et les notes sur l'autre (droite),
- Signet personnalisé,
- Atlas standard Afrique et semainier personnalisé imprimé sur papier offset mauve-jaune 10%
- Pages en quadrichromie avec contour en or et perforations sur le coin bas ;
- Calendrier avec jours fériés, fêtes légales en Afrique; renseignements internationaux (pays, sigle, capitales, superficies, langues, monnaies et décalage horaire, indice téléphonique),
- Nombre de pages personnalisées sur la publicité de la société.
- **Options : coins, bordures dorées ou argentées, signet ruban et plaques nominatives (facultatif)**
-

8 Pour les Agendas VIP

- Coffret Agenda VIP ;
- format 27x19 cm avec feuilles internes menottées ;
- couverture simili cuir ;
- couture extérieure ;
- fermoir avec code argent ;
- personnalisation marquage à chaud ou gravure ou UV couleur logo ARSEL ;
- Corps de l'agenda 128 pages personnalisée logo ARSEL sur papier ivoire. ;
- 8 pages d'informations sur ARSEL sur papier couché 170g ;
- Plaques nominative dorée

9 Pour les écharpes

- Echarpes standards personnalisés au logo de l'ARSEL

ARTICLE 11-INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

Le fournisseur devra joindre à son offre, des prospectus ou des brochures descriptives des articles complémentaires lesquels montrent des images des fournitures à livrer.

ARTICLE 12 - RECEPTION DES PRESTATIONS

Le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du fournisseur par une commission composée comme suit :

1.	Le Directeur Général de l'ARSEL ou son représentant.....	Président
2	Le Chef de service du Marché :	Membre
3	L'Ingénieur du marché	Rapporteur
4.	Le chef de bureau de la Comptabilité-matières	Membre
5.	Le fournisseur	Invité

Elle vérifiera la conformité des prestations avec les prescriptions de la Lettre commande et décidera s'il y'a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité des prestations, le cocontractant de l'administration sera invité à réparer à ses frais les malfaçons observées

En cas des travaux conformes, la Commission procède à la réception des prestations.
La visite de réception fera l'objet du procès-verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la commission.
Le procès-verbal de réception précise ou fixe la date d'achèvement des prestations. Il se prononce sur la qualité des prestations, la qualité du matériel, la qualité des matériaux utilisés et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 13-GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du cocontractant.

ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toute nature pendant l'exécution jusqu'à la réception des prestations sont à la charge du cocontractant.

ARTICLE 15 : SERVICES CONNEXES

D'une manière générale, les fournitures seront constatées à l'immeuble siège de l'ARSEL. Cette opération sera entièrement à la charge et sous l'entièvre responsabilité du fournisseur.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre -commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de tous les travaux, frais, faux-frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-commande, conformément au détail estimatif joint en annexe s'élève à la somme de :

..... (Montant en chiffre)FCFA TTC (Montant en lettres)
..... Francs CFA TOUTES TAXES COMPRISE

DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
1	Confection et impression de calendriers chevalets à spires (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	400		
2	Confection et impression de cartes de vœux (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	300		
3	Confection et impression des enveloppes personnalisées (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	300		
4	Confection et impression de bloc-notes (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	500		
5	Marquage et fourniture de Parapluies hommes et Femmes (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	250		
6	Marquage et fourniture de Stylos (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	700		
7	Marquage et fourniture des Agendas classiques (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	200		
8	Marquage et fourniture des Agendas VIP (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	75		
9	Marquage et fourniture des écharpes (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	250		
N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
Total HTVA					
TVA (19.25%)					
AIR (2,2%) ou (5,5%)					

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
Total TTC					
Net à Percevoir (NAP)					

ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT

18.1 Avance de démarrage

NON APPLICABLE

18.2 Echelonnement des paiements

Les paiements s'effectueront sur présentation d'une facture définitive établie en cinq (05) exemplaires dont l'original timbré.

Le visa du MINMAP doit être apposé sur la dernière facture.

ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N° ouvert auprès de la
(Nom de la Banque) au nom de (Entrepreneur)

ARTICLE 20 – PENALITES DE RETARD

A défaut pour le Cocontractant d'avoir terminé la totalité des prestations dans le délai imparti, il lui sera appliqué, après mise en demeure préalable, les pénalités de retard ci –après, conformément à l'ARTICLE 168 du Décret 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics :

- 1) 1/2000eme du montant du marché par jour calendaire de retard du premier (1er) au trentième (30ème) jour ;
- 2) 1/1000ème du montant par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Sous peine de résiliation, les pénalités pour retard ne pourront dépasser dix pour cent (10%) du montant de la lettre - commande. Ces pénalités seront retenues sur les factures de la prestation.

Il appartient au Cocontractant de rassembler au fur et à mesure de l'exécution des prestations, les pièces justificatives d'un dossier éventuel de demande de remise de pénalités qui ne pourra être prononcée par le Maître d’Ouvrage qu'après l'avis favorable de l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

ARTICLE 21 – NANTISSEMENT

L'autorité chargée de l'ordonnancement des dépenses est : Le Directeur Général de l'ARSEL

L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Directeur Général de l'ARSEL**
L'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'**Agent comptable assignataire de l'ARSEL** ;

Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Maître d’Ouvrage.

ARTICLE 22 - REGIME FISCAL

La présente Lettre - Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du cocontractant de l'administration.

ARTICLE 23- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant de l'Administration et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés à la charge du cocontractant de l'Administration.

ARTICLE 25 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 26 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Le Maître d'Ouvrage peut résilier le contrat aux torts du prestataire, après une mise en demeure restée infructueuse, ou lorsque celui-ci ne respecte pas ses obligations contractuelles, notamment :

- Lorsqu'il ne respecte pas les caractéristiques techniques des prestations
- Lorsqu'il ne respecte pas ses obligations contractuelles de quelque nature que ce soit,
- Qu'il se livre à des actes frauduleux.
-

La mise en demeure sera notifiée par écrit ; le soumissionnaire disposera d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de notification pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

Dans ce cas, les sommes dues au prestataire au titre des commandes en cours lui sont payées dans les conditions générales prévues au présent contrat.

La résiliation du Marché ne fait pas obstacle à l'exercice d'actions civiles ou pénales à l'encontre du prestataire si celui -ci se livre à des actes frauduleux.

Dans ce cas les sommes dues au prestataire font l'objet d'un différé de paiement par mesure conservatoire dans l'attente de la décision des autorités judiciaires compétents.

ARTICLE 27 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification à l'Entrepreneur.

Page N° _____ /et Dernière de la Lettre Commande n°
_____/LC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 passée après Demande de Cotation n°
_____/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025

Avec la Société _____ BP _____

Pour la confection et la fourniture des gadgets de communication à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Maître d'Ouvrage : Le Directeur Général de l'ARSEL

Montant	du	Marché	(T.T.C) :	_____
				F CFA toutes taxes comprises
T.V.A :				F CFA
H.T.V.A :				F CFA
A.I.R. :				F CFA
Net à mandater :				F CFA

Délai de livraison : soixante (60) jours

LU ET ACCEPTE PAR L'ENTREPRISE

Yaoundé, le

SIGNE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARSEL
(Maître d'Ouvrage)

Yaoundé, le

ENREGISTREMENT

**PIECE N° 6 :
LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1 Pour les Calendriers chevalets

- Calendriers chevalets à spires : 13 feuillets
- Format : 22 x18 cm (forme paysage)
- Socle rigide de 2 mm habillé soit par toile ou imprimable
- Papier feuillets : couché brillant 170 grs
- Impression recto / verso en quadrichromie

2 Pour les Cartes de vœux

- Format : 14,9 X14, 9 cm fermé et 29,7 x14,9 ouvert
- Papier : couché mat 250 grs
- Impression : quadrichromie recto/ verso/ verso en relief
- Finition : pelliculage recto seul

3 Pour les enveloppes personnalisées

- Format : 15 x15 cm
- Papier : couché mat 250 grs
- Impression : quadrichromie recto / verso
- Finition : pelliculage recto seul

4 Pour les Blocs notes

- Format : A5
- Papier couverture : couché brillant 250grs en quadrichromie recto seul
- Papier intérieur : offset 80 grs quadrillé en monochromie
- Page de garde en quadrichromie sur couché brillant
- Nombre de feuillets : 100
- Finition : spiralage

5 Pour les Parapluies

- Parapluies de poche pour femmes et parapluies avec manches pour hommes

6 Pour les Stylos à bille

- Stylos standard personnalisés au logo de l'ARSEL
Couleur : bleu/ blanc/ gris ou bleu blanc.

7 Pour les Agendas classiques

- Format : carré 20 x20 cm
 - **Texture extérieure**
- Couverture : vivella, charme, prestige, etc... (au Choix du client) contrecollée sur carton mousse recto-plat verso
- Marquage : millésime : thermo sensible, or ; argent
- Logo : thermo sensible /virant ; dôme
- Type de reliure : emboitage -dos carré cousu avec tranchefile
 - **Texture intérieure**
- Semainier de 52 semaines (langue Français, Anglais, Portugais, Allemand, Espagnol, Arabe) sur une page gauche et les notes sur l'autre (droite),
- Signet personnalisé,

- Atlas standard Afrique et semainier personnalisé imprimé sur papier offset mauve-jaune 10% ;
- Pages en quadrichromie avec contour en or et perforations sur le coin bas ;
- Calendrier avec jours fériés, fêtes légales en Afrique; renseignements internationaux (pays, sigle, capitales, superficies, langues, monnaies et décalage horaire, indice téléphonique),
- Nombre de pages personnalisées sur la publicité de la société.
- **Options : coins, bordures dorées ou argentées, signet ruban et plaques nominatives (facultatif)**

8 Pour les Agendas VIP

- Coffret Agenda VIP ;
- format 27x19 cm avec feuilles internes menottées ;
- couverture simili cuir ;
- couture extérieure ;
- fermeoir avec code argent ;
- personnalisation marquage à chaud ou gravure ou UV couleur logo ARSEL ;
- Corps de l'agenda 128 pages personnalisée logo ARSEL sur papier ivoire. ;
- 8 pages d'informations sur ARSEL sur papier couché 170g ;
- Plaques nominative dorée

9 Pour les écharpes

- Echarpes standards personnalisés au logo de l'ARSEL

PIECE N° 7 :

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES ET HABILITEES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2023**

I) BANQUES

1. Access Bank Cameroun, B.P. 8104 Yaoundé;
2. Afribank First Bank (AFB), B.P. 11 324 Yaoundé;
3. Banque National de Génie Électrique (BANGE), Yaoundé;
4. Banque Africaine Cameroun (BACM), B.P. 1931, Douala;
5. Banque Commerciale des Petites et Moyennes Entreprises (BCPME), B.P. 12 942, Douala;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 462, Douala;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1923, Douala;
8. Cibanc Cameroun, B.P. 4 571, Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 304, Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), B.P. 30 389, Yaoundé;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 382, Douala;
12. La Régionale Bank, B.P. 10 145, Yaoundé;
13. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé;
14. Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 130, Douala;
15. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 012, Douala;
16. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), B.P. 1 784, Douala;

17. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;

18. United Bank for Africa (UBA), B.P. 1031, Douala;

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. ACTIVA Assurances, B.P. 12 971, Douala;
2. AREA Assurances S.A., B.P. 15 584 Douala;
3. ATLANTIQUE Assurances Cameroun (ARDT), B.P. 1 071, Douala;
4. CHANAS Assurances S.A., B.P. 109, Douala;
5. CPA S.A., B.P. 14, Douala;
6. NSIA Assurances S.A., B.P. 1 759, Douala;
7. PRO ASSUR S.A., B.P. 592, Douala;
8. Prudential Benefit General Insurance, B.P. 1 111, Douala;
9. ROYALONYX Insurance Cie, B.P. 12 210, Douala;
10. SAARS S.A., 1011, Douala;
11. SANLAM Assurances Cameroun, B.P. 12 125, Douala;
12. ZENTRIK Assurance, B.P. 1 540, Douala.

Sur le Ministre des Finances
Le Ministre Délégué
Yaouba Abdoulaye

02/04/2023

